



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 26804

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt de la diffusion de tous les programmes étrangers en version originale sous-titrée. En effet, il est établi que les Français ont une connaissance insuffisante des langues étrangères notamment par rapport à leurs voisins européens. Or, les enseignants recommandent fortement aux élèves de visionner des films en version originale sous-titrée ou non. Dans l'optique de contribuer à développer les langues en France, la télévision ne devrait-elle pas promouvoir la diffusion en version originale sous-titrée des films étrangers ? Cette diffusion pourrait permettre d'améliorer chez les jeunes téléspectateurs à la fois leur vitesse de lecture du français, leur maîtrise de la grammaire, leur orthographe et leur vocabulaire. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une telle mesure est envisageable.

Texte de la réponse

Le législateur a posé à l'article 20-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication le principe de l'emploi de la langue française dans l'ensemble des émissions des services de radio et de télévision. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, autorité administrative indépendante, est chargé de veiller au respect de ce principe. L'article 20-1 a apporté un tempérament à ce principe au profit des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles diffusées en version originale. Les chaînes du groupe France Télévisions proposent des programmes en version originale sous-titrée en français sur France 3 dans le cadre de sa case de ciné-club, ou bien sur France 4 qui diffuse certains films et séries d'origine étrangère en version originale. Le développement de la diffusion télévisuelle en mode numérique, notamment par la TNT, permet aujourd'hui également de proposer les programmes étrangers en version multilingue. Cette technique offre la possibilité au téléspectateur de choisir la version linguistique du programme, originale avec ou sans sous-titre ou doublée en français, constituant ainsi une opportunité de sensibilisation aux langues étrangères. De nombreuses chaînes la proposent d'ores et déjà, telles que TFI, Canal+ et Arte, ainsi que des chaînes thématiques.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26804

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5793

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8188